

chacun de ces documents, les réunir en volumes, et faire préparer un catalogue analytique de ces manuscrits, lequel catalogue devrait être ensuite imprimé et répandu dans le public, pour faciliter les recherches et augmenter le goût des études historiques. Nous soumettons humblement ces remarques et ces recommandations aux honorables ministres de la province, et spécialement à l'honorable T. Pâquet à qui il incombe, en sa qualité de registraire provincial, de s'occuper plus particulièrement de la question importante des archives. Nous les soumettons également aux membres de la législature afin que, le cas échéant, ils donnent aux ministres leurs concours chaleureux, si, comme nous aimons à le croire, le gouvernement, à sa prochaine session, demande un octroi spécial pour opérer ces réformes, dont l'importance et même la nécessité ne sauraient être contestées.

Enfin nous demandons aux historiens, aux écrivains, et en général à ceux qui aiment l'histoire de notre pays, de bien vouloir joindre, dans la presse ou autrement, leurs efforts aux nôtres, pour attirer l'attention de qui de droit sur cette question de nos archives, et engager le gouvernement à adopter les recommandations que nous venons de faire au sujet de nos archives historiques.